

Rapport du maire – 5 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous présente, à titre de maire, le rapport annuel de la situation financière de notre municipalité pour l'année 2023. Ce rapport est fait en vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, de la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur le traitement des élus municipaux.

La vérification des livres comptables a été effectuée par la firme de comptables, Raymond Chabot Grant Thornton, elle a été approuvée et adoptée à la séance du 3 avril 2024. Le vérificateur mentionne dans son rapport de vérification externe que « ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023 ».

L'année 2023 s'est terminée par un surplus de 303 701 \$ nous laissant un excédent accumulé 1 089 694\$ plus un fonds de roulement de 58 455\$.

Avoir une saine gestion financière exige une qualité d'employé hors de l'ordinaire. Nous sommes choyés, ici à Saint-Lazare, de pouvoir compter sur des gens dévoués et dédiés au bien-être collectif. Comme nous sommes en période de plein-emploi, je tiens particulièrement à vous remercier d'avoir choisi de vous impliquer chez nous.

Merci à nos conseillères et conseillers municipaux de leur objectivité et de leur souci du développement collectif. Être maire à Saint-Lazare n'est pas un fardeau, loin de là, vous nous permettez d'avoir une vision à long terme qui nous permet de ne pas s'inquiéter pour le présent.

Mes derniers remerciements sont bien sûr à vous très fiers lazarien(ne)s. Grâce à vous, la communauté de Saint-Lazare est citée partout pour la qualité des événements organisés, et il y en a plusieurs surtout en cette année festive. Ce rayonnement, on le doit à votre implication bénévole légendaire. Je vous remercie du grand privilège que vous m'accordez d'être votre maire.

Merci et bonne soirée,

Martin J. Côté, maire